



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.1/2003/18  
18 décembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID  
et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses  
(Berne, 24-28 mars 2003)

**PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RID/ADR/ADN**

**Amendement à la disposition 1.1.3.2 f)**

**Communication de l'Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL)\***

*Résumé analytique*

Il est proposé de modifier le libellé actuel de la disposition 1.1.3.2 f), qui stipule que les dispositions de l'ADR/RID ne s'appliquent pas au transport des réservoirs à pression fixes vides, non nettoyés.

*Justification*

La disposition 1.1.3. 2. f), dans son libellé actuel, stipule que:

Les prescriptions de l'ADR/RID ne s'appliquent pas au transport «des réservoirs à pression fixes vides, non nettoyés, qui sont transportés, à condition qu'ils soient fermés de manière étanche».

---

\* Diffusée par l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI) sous la cote OCTI/RID/GT-III/2003/18.

Dans ses activités courantes, l'industrie du GPL a besoin de faire transporter par route et par rail ces réservoirs statiques à des fins opérationnelles.

L'expression «fermés de manière étanche» utilisée dans le libellé actuel implique que, durant le transport, les soupapes de sûreté (dont l'installation est obligatoire sur ces réservoirs statiques de GPL) doivent être retirées ou scellées, ce qui constitue une pratique inacceptable en ce qui concerne la sûreté,

*Proposition:*

Modifier comme suit la disposition 1.1.3.2. f):

f) «Des réservoirs à pression fixes, nominalement vides, non nettoyés, qui sont transportés à condition que toutes les ouvertures, à l'exception des dispositifs de surpression (lorsqu'ils sont installés), soient fermées à l'aide d'un couvercle ou obturées»;  
ni ...

-----